AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION D'UN PARKING RUE DU 14 JUILLET

COM2025-AR-T121

Le Maire de la Ville de Saint Jean de Boiseau,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, le Code de la Route et le Code de la Voirie ;

Vu La demande présentée le 29 octobre 2025 par le CAPE (association de parents d'élèves);

ARRETE :

Article 1/ objet :
En raison de la distribution de sapins de Noël par l'association du CAPE situé au bout de la Rue du 14 Juillet (derrière l'école R. Badinter), le demandeur est autorisé à occuper le domaine public, selon les conditions suivantes :

Lieu : Parking au bout de la Rue du 14 Juillet
Période de distribution : Le 5 décembre 2025 de 8h à 16h30
Nature : Distribution de sapins de Noël

Article 2/ durée :
L'autorisation est personnelle et précaire. Elle peut être provoquée à tout moment sans préavis ni indemnité d'une part, si l'intérêt général et en particulier l'intérêt de la circulation l'exige, et d'autre part, en cas de non-respect par le demandeur de ses obligations.

Article 3/ état des lieux :
Les lieux devront rester en parfait état de propreté et remis en état, le cas échant, à la fin de la journée. Le passage des véhicules Rue du 14 Juillet devra être laissé libre.

Article 4/ installation :
L'installation devra être protégée et signalée par une signalisation conforme selon les normes en vigueur (barrières pour protéger la zone). Une attention particulière sera faite à la sécurisation des piétons.

Article 5/ Réseaux :
Les ouvrages et réseaux qui se trouvent dans le sous-sol ou sur la voie publique, devront demeurer accessibles et être protégés. L'écoulement des eaux ruissellement devra être assurée correctement.

Article 6/ Responsabilité :
Le bénéficiaire est responsable de tout dommage causé aux tiers du fait de ses installations et de son activité sur le domaine public. Il garantit la Ville contre tout recours dont celle-ci pourrait faire l'objet de la part des victimes d'accident en rapport avec l'occupation du domaine public.

Fait à Saint Jean de Boiseau
Le 30 octobre 2025
Le Maire,
Pascal PRAS